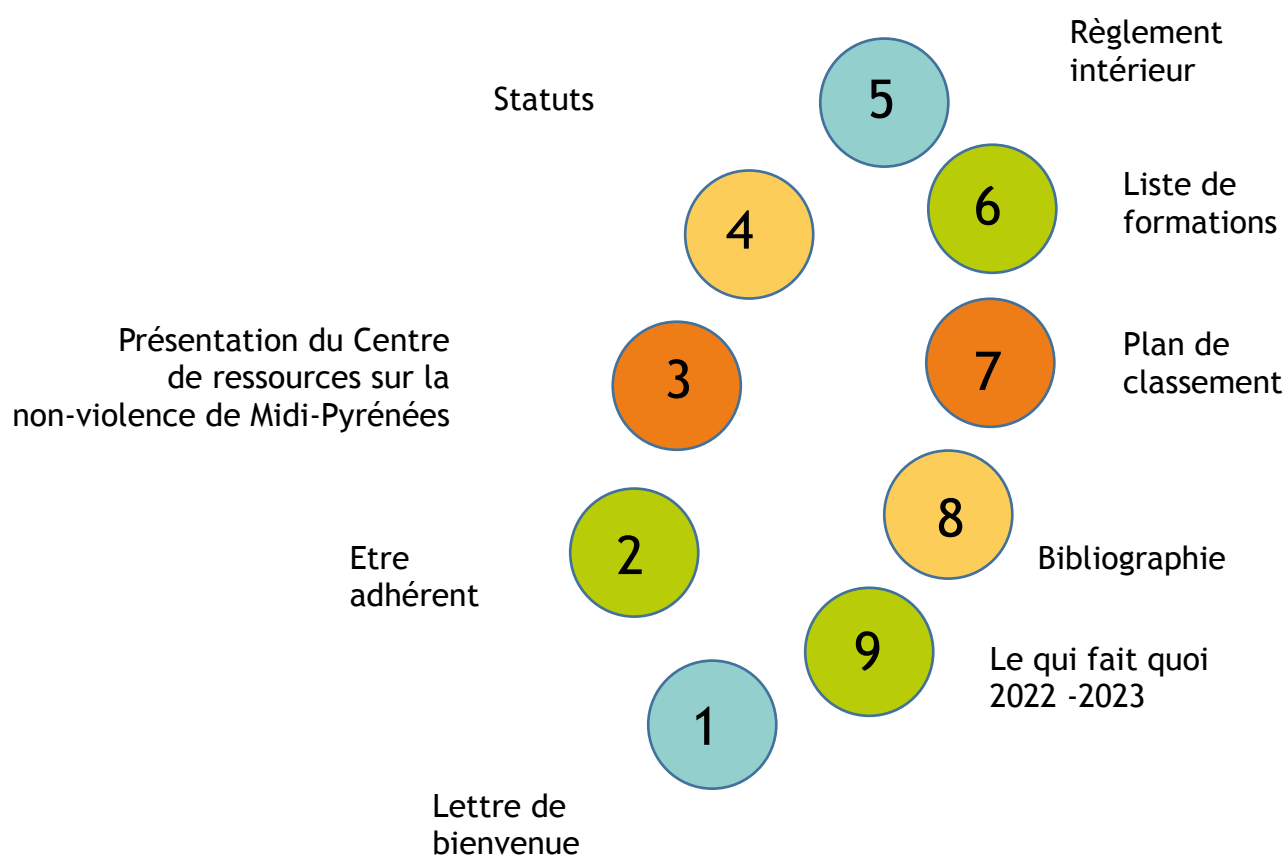


Dossier de l'adhérent 2022 - 2023



**CENTRE
DE RESSOURCES
sur la NON-VIOLENCE
de Midi-Pyrénées**



**Tél : 05 61 78 66 80 / Courriel : crnv.midi-pyrenees@wanadoo.fr
www.non-violence-mp-org**



Lettre de bienvenue

Nous sommes heureux de vous compter parmi nos nouveaux adhérents. Nous vous remercions pour la confiance et le soutien que vous nous apportez.

Lors des permanences du Centre de ressources sur la non-violence qui ont lieu (sous réserve de la disponibilité des bénévoles d'accueil)

- le mercredi de 9h à 12h et de 15h à 18h
- et le samedi matin de 10h à 13h,

vous pouvez :

- emprunter des livres et des jeux coopératifs aux conditions suivantes : 3 livres et 1 jeu de société pour 3 semaines (chèque de caution de 50 €)
- acheter des documents (livres, jeux, affiches, vidéos, revues)
- consulter les publications, revues et périodiques et visionner les vidéos et autres ressources audiovisuelles.

Vous pouvez aussi participer :

- à la formation d'une journée « Découverte de la non-violence » qui vous est offerte par le Centre
- aux formations programmées tout au long de l'année
- aux soirées-débat (ouvertes également aux non-adhérents) et à des soirées conviviales organisées deux fois par an
- aux matinées Jeux Coopératifs le samedi matin de 10h à 13 h (5 fois/an)
- à l'Assemblée Générale annuelle et aux Conseils d'Administration (environ 6 fois/an).

Vous souhaitez peut-être vous impliquer dans la vie de notre association. Voici quelques possibilités :

- rejoindre une des commissions de l'association
- s'impliquer dans des groupes de travail ponctuels ou permanents
- partager vos envies, votre dynamisme, vos idées et vos compétences.

Avec votre adhésion, nous vous offrons deux numéros de la collection « Culture de non-violence » éditée par le Centre que vous pouvez venir chercher à notre local de Colomiers.

Nous vous tiendrons informés, chaque mois, de la vie du Centre par l'envoi de courriels et de la Brève de la non-violence.

Vous pouvez également consulter notre site www.non-violence-mp.org qui est régulièrement mis à jour et y retrouver dates et informations utiles concernant l'ensemble de nos activités.



Etre adhérent au Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées

Etre adhérent d'un réseau, c'est une démarche volontaire qui suppose et permet de partager des valeurs et des convictions, de participer à la construction et la réflexion collective, mais c'est aussi la possibilité de bénéficier de nombreux outils dans une logique d'échanges, de partage et de mutualisation de compétences et d'expériences.

Vos engagements

- Respecter et porter les valeurs de non-violence du Centre
- Participer à la réflexion collective liée aux activités et aux projets de développement du Centre
- Respecter le règlement intérieur du Centre
- Etre à jour de la cotisation annuelle.

Vos avantages

- Recevoir la brève d'infos mensuelle, être régulièrement informé de l'actualité du Centre et accéder au site internet ressources du Centre
- Emprunter des ressources documentaires et des outils pédagogiques et recevoir gratuitement deux brochures de notre collection Culture de non-violence
- Se former à la non-violence (formation sur la découverte de la non-violence offerte à tout nouvel adhérent)
- Participer aux échanges et rencontres organisés et aux projets initiés par le Centre
- Etre conseillé et suivi dans le montage de projets.

Une implication à plusieurs niveaux

- Les commissions
- Le Conseil d'Administration
- L'Assemblée Générale
- Prendre part aux manifestations organisées par le Centre de ressources et aux événements auxquels il participe.

Vos engagements

1. Respecter et porter les valeurs de non-violence

Adhérer aux principes de fonctionnement énoncés dans les statuts et le règlement intérieur de l'association et faire son possible pour promouvoir les valeurs de non-violence.

2. Participer à la réflexion collective liée aux activités et aux projets de développement du Centre

Chaque adhérent est encouragé à s'investir personnellement au sein de l'association et à son bon fonctionnement en fonction de ses compétences, de ses envies et de son temps disponible, notamment en participant aux commissions et groupes de travail existants.

3. Respecter le règlement intérieur du Centre

Le règlement intérieur, remis à chaque adhérent, précise les règles de fonctionnement et d'organisation interne de l'association.

4. Etre à jour de sa cotisation annuelle

L'adhésion au Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées est annuelle. Elle est valable :

- De janvier à décembre pour les particuliers
- De septembre à août pour les associations et les structures.

Vos avantages

1. Etre régulièrement informé

Le Centre de ressources propose et met à disposition des outils d'information et de documentation :

La brève de la non-violence

Newsletter mensuelle qui est envoyée par mail à tous les adhérents, elle reprend les informations importantes du mois écoulé et annonce les événements à venir.

Un site internet ressources <http://www.non-violence-mp.org>

Le site internet du Centre de ressources offre tout un panel d'informations sur la non-violence : dernières publications, calendrier des formations, pages ressources sur l'éducation à la non-violence, histoire de la non-violence, textes de référence, références bibliographiques, articles, actualités de la non-violence en France et dans le monde.

Une page Facebook

Retrouvez toute l'actualité du Centre de ressources sur [Facebook](#) ainsi que celle du réseau de la non-violence.

2. Emprunter des ressources et des outils pédagogiques

Depuis 2016, on peut, depuis n'importe quel ordinateur, [accéder en ligne au catalogue complet](#) du Centre de ressources et faire des recherches simples, multi-critères (titre, auteur etc.) et même par catégories.

Ressources documentaires

Au Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées, chaque adhérent a la possibilité lors des permanences des mercredis et samedis de consulter, emprunter ou acheter des ouvrages et de visionner des vidéos.

Outils pédagogiques

Le Centre de ressources met à disposition de ses adhérents de nombreux outils pédagogiques qui peuvent être consultés sur place ou empruntés gratuitement monnayant un chèque de caution :

- Une soixantaine de jeux coopératifs
- Des dossiers thématiques sur des questions « éducation et non-violence » comportant fiches, techniques, ouvrages pédagogiques, affiches.

Certains outils sont destinés plus précisément aux professionnels qui peuvent les louer ou les acheter :

- Mallettes pédagogiques pour mieux vivre les conflits qui comportent des documents de réflexion et d'information (livres, vidéos, revues et livres pour enfants)
- Malles de jeux coopératifs à destination des enfants de 3 à 6 ans et de 7 à 12 ans. Elles contiennent chacune une dizaine de jeux et leur règle coopérative.
- Un parcours expo-jeunes « la non-violence, une force pour agir »
- Des affiches sur la non-violence.

Collection Culture de non-violence

Editée par le Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées, avec le concours du fonds associatif Non-Violence XXI, c'est une collection de brochures pédagogiques qui propose des repères conceptuels, historiques et thématiques pour réfléchir et agir dans l'esprit de la non-violence.

Tout nouvel adhérent se voit offrir deux brochures de cette collection à choisir parmi les 6 existantes à ce jour :

1. Délégitimer la violence, Jean-Marie Muller
2. Découvrir la non-violence, ouvrage collectif - EPUISE -
3. Henri David Thoreau précurseur de la désobéissance civile, Alain Refalo
4. Choisir la non-violence pour rendre possible un autre monde, Jean-Marie Muller
5. Gandhi sage et stratège de la non-violence, Jean-Marie Muller et Alain Refalo
6. Festival Camino Albert Jacquard, Jean-Marie Muller, Patrick Viveret, Pierre Rahbi et François Plassard.

3. Se former à la non-violence

Le Centre de ressources sur la non-violence a fait le choix de la formation comme moyen d'action pour contribuer au développement et à la promotion de la culture de non-violence. Il propose un programme de formations ouvertes à tout public organisées généralement en week-end. Le catalogue des formations est disponible chaque année à la rentrée en septembre.

Les domaines d'intervention portent sur 6 grands thèmes :

- La connaissance de la non-violence
- La connaissance de soi
- La communication
- La gestion de conflits
- L'éducation
- L'organisation collective.

La découverte de la non-violence

Cette journée est proposée gratuitement à tout nouvel adhérent au Centre de ressources sur la non-violence. Elle pose des repères clairs pour comprendre ce qu'est la non-violence dans toutes ses dimensions. Elle vise à susciter une démarche de réflexion personnelle afin d'accompagner les premiers pas dans l'association.

4. Echanger et se rencontrer

En partageant ses expériences et ses méthodes, en se formant et se co-formant, chacun peut apprendre des autres et apprendre aux autres dans une dynamique d'échange et de réflexions et un objectif de mutualisation de compétences,

en participant notamment :

- Aux rencontres et manifestations organisées par le Centre
- Aux évènements auxquels il participe
- Aux formations proposées.

Une implication à plusieurs niveaux

1. Les Commissions (cf. art. 2 du règlement intérieur)

Le rôle des commissions est de faire vivre les pôles d'activités du Centre de ressources sur la non-violence et d'alimenter la réflexion du Conseil d'Administration. Chaque commission est composée de membres du Conseil d'Administration et d'adhérents volontaires. Tout adhérent souhaitant participer à une commission a d'abord le statut de « membre invité » avant de devenir « membre actif » en fonction de sa participation au travail de ladite commission.

La commission documentation

Elle gère le fonds documentaire d'environ 3000 ouvrages :

- entretien et équipement
- réalisation de la vitrine mensuelle
- organisation de conférences thématiques
- gestion des achats de livres

Les réunions ont lieu une fois par mois et commencent par un temps de convivialité.

La commission pédagogique

Elle gère l'ensemble des outils pédagogiques et crée de nouveaux outils en fonction des besoins constatés :

- jeux coopératifs
- mallette pédagogique « sensibilisation à la gestion des conflits à l'école »
- malles de jeux coopératifs
- parcours expo « La non-violence, une force pour agir »
- fichiers et livrets pédagogiques

Elle se retrouve 5 samedis après-midi dans l'année, à la suite des matinées jeux coopératifs, et occasionnellement pour des réunions « petites mains ».

La commission permanences

Elle donne l'opportunité aux adhérents qui le souhaitent, de découvrir auprès d'autres bénévoles et de faire découvrir la richesse de la non-violence auprès des personnes qui viennent au Centre chercher des renseignements, de l'écoute, un soutien, un partage.

Vous serez accueilli et accompagné durant les premiers mois afin de vous familiariser avec l'association et de connaître le fonctionnement des permanences.

Deux réunions ont lieu par an afin d'améliorer et de faire évoluer ces temps d'accueil.

- Si vous souhaitez rejoindre l'une de nos commissions, merci de nous contacter par téléphone ou par mail.

2. Le Conseil d'Administration (cf. Art. 10 des statuts)

L'association est administrée par un conseil de 4 à 15 membres élus pour trois ans par l'Assemblée Générale ordinaire. Pour se présenter à l'élection du Conseil d'Administration (C.A.), il faut être membre de l'association depuis un an et poser sa candidature 10 jours avant l'Assemblée générale. Un tiers des membres du C.A. est renouvelé chaque année. Les membres sont rééligibles.

Il se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation des co-président-e-s. Les décisions sont prises au consensus. A défaut du consensus, le vote à la majorité des voix sera à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration qui n'aura pas assisté à trois réunions de C.A. consécutives sans motif estimé valable par le C.A., pourra être considéré comme démissionnaire.

Tous les adhérents sont invités à assister au C.A.

3. L'Assemblée Générale (cf. Art. 8 des statuts)

L'Assemblée Générale se compose de tous les membres à jour de leur cotisation et les membres de droit. Elle se réunit une fois par an sur convocation des co-président-e-s, à la demande du Conseil d'Administration ou d'au moins un tiers des membres de l'association qui le ferait par écrit. La convocation sera envoyée à tous les membres au moins deux semaines avant la date de l'Assemblée Générale.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Un adhérent présent peut détenir au maximum trois pouvoirs. En cas d'égalité des voix, la question est remise en discussion jusqu'à obtention d'une majorité.

Après présentation des rapports moraux et financiers de l'année écoulée, l'Assemblée Générale les approuve ou non. De même, elle vote le rapport d'orientation de l'association et fixe le montant de la cotisation annuelle.

L'assemblée élit les membres du Conseil d'Administration.

4. Participer aux rencontres et manifestations organisées par le Centre et aux événements auxquels il participe

Le Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées organise chaque année :

- la commémoration de la journée internationale de la non-violence, le 2 octobre, par diverses actions, comme l'organisation de spectacles, de conférences, tables rondes, films-débats sur la non-violence, la présentation du parcours Expo Jeunes dans des collèges ou encore l'animation de jeux coopératifs
- des rencontres internes comme le pot de rentrée et le pot d'été
- des soirées-débats sur des thèmes autour de la non-violence
- des matinées Jeux Coopératifs le samedi matin de 10h à 13 h

Et initie des projets de plus grande ampleur :

- Forum pour l'action non-violente en 2008
- La non-violence est en marche en 2011, manifestation de 12 jours en région toulousaine
- Itinérance en 2013, parcours de 12 jours d'étapes en bus à travers Midi-Pyrénées

Il participe également aux événements suivants :

- Journée des associations solidaires à Toulouse (organisée conjointement par le Centre Toulousain du bénévolat et la Ville de Toulouse le premier samedi d'octobre)
- Journée des associations à Colomiers
- Festival du Jeu de Colomiers (en novembre)
- Festival du Jeu de Ramonville (en février)
- Festival du Jeu de Toulouse (en mai)
- Marché de Noël allemand caritatif

Et à des actions ponctuelles :

- Organisation de journées d'information sur les brigades internationales de paix
- Stand de présentation de jeux coopératifs au forum des directeurs de CLAE organisé par la ligue de l'enseignement, les Francas et les centres de Léo Lagrange à Toulouse
- Animation de jeux coopératifs au Festival des arts de la rue « sur un R de Foly's » à Saint-Lys
- Le festival Le Vent Se Lève à Job
- Agita'Terre organisée par l'association 3PA à Poucharramet
- Un dimanche au bord du lac à la Reynerie
- Alternatiba Toulouse en 2015 et 2017...
- Alternatibrax en 2018
- Fête du vivre ensemble à Colomiers...

Présentation du Centre de Ressources sur la non- violence de Midi-Pyrénées

Créé par plusieurs réseaux de citoyens de l'agglomération toulousaine en septembre 2003, le Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées est une structure associative loi 1901 indépendante destinée à promouvoir la philosophie et la pratique de la non-violence en mettant à disposition des individus, des associations et des institutions de nombreux outils de réflexion, d'éducation, d'animation et de formation sur la non-violence et la gestion positive des conflits.

Son objectif général est de contribuer au développement d'une culture de non-violence.

Le Centre de ressources sur la non-violence a vocation à initier des partenariats associatifs et institutionnels afin de mettre en place des projets constructifs qui favorisent le développement d'une culture de non-violence dans notre société.

Le Centre de ressources sur la non-violence est structuré selon 3 pôles d'activités dans un local situé sur la commune de Colomiers, en Haute-Garonne. Chaque pôle est animé par une commission composée d'adhérents de l'association.

L'association est membre de la Coordination française de la Décennie internationale pour une culture de non-violence et de Non-Violence 21.



Le Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées est soutenu par un Comité de parrainage composé de personnalités régionales, nationales et internationales :

Simone de Bollardière, militante de la non-violence

Bernard Clavel, romancier †

Jean-Baptiste de Foucauld, Président de l'association "Démocratie et spiritualité"

Christian Delorme, prêtre du diocèse de Lyon et curé d'Oullins et de Pierre-Bénite

Jean-Philippe Delpech, ancien joueur du Toulouse Football Club

Miguel Angel Estrella, ambassadeur, délégué permanent de la République d'Argentine à l'UNESCO

Albert Jacquard, professeur †

Edgar Morin, sociologue, Directeur des recherches au CNRS

Jean-Marie Muller, écrivain, fondateur du MAN ; Directeur des Etudes à l'IRNC

Alain Richard, franciscain, fondateur du « Centre de la non-violence » à Las Vegas

François Roux, avocat, défenseur des droits de l'homme

Marisette Tarlier, comité de rédaction du journal « Gardarem Lo Larzac »

Marlène Tuininga, journaliste et écrivain

Colette Tolstoï, présidente de l'association des Amis de Léon Tolstoï

Jean Van Lierde, Président du MIR/IRG en Belgique †

Patrick Viveret, économiste

Les débuts de l'aventure 2003- 2004

Le projet d'un Centre de ressources sur la non-violence trouve son origine dans la volonté d'acteurs citoyens de la vie colomérine et de l'agglomération toulousaine de rechercher de nouvelles réponses face aux violences qui nous entourent, tant sur le plan international que dans nos quartiers. Il s'enracine dans la conviction que l'investissement pour la non-violence constitue un défi majeur pour l'avenir de notre civilisation.

Les premiers jalons

15 février 2003

Importante manifestation contre le projet de guerre en Irak à Toulouse. Dans le monde, plus de 10 millions de personnes manifestent contre la guerre.

Mars 2003



A l'initiative d'Alain Refalo, des citoyens de Colomiers regroupés dans le réseau « Citoyens pour la paix » organisent une action non-violente de sensibilisation sous la forme d'**une heure de silence pour la paix**. Chaque samedi matin de 11h à 12h dans l'allée du Plein Centre. Cette action de vigilance se développe rapidement et attire un nombre croissant de personnes interpellées par cette démarche novatrice. A travers cette action, a lieu une prise de conscience de l'importance de la non-violence en tant qu'attitude exemplaire de respect de l'autre.

20 mars 2003

Le jour du déclenchement de la guerre une marche silencieuse dans le plein centre de Colomiers réunit 250 personnes et se conclut par un discours d'Alain Refalo place de l'Hôtel de Ville.

16 avril 2003

La mobilisation citoyenne engendrée par cette action silencieuse débouche sur l'organisation d'une **grande chaîne humaine de la fraternité** à Colomiers. 350 personnes réalisent **une immense colombe**, qui est aussi l'emblème de la ville, sur la place de l'Hôtel de Ville.

Pour de nombreuses personnes, il s'agit d'un **acte fondateur** qui aura une importance décisive dans la dynamique citoyenne sur la non-violence à Colomiers.



12 mai 2003



Le Club de prévention spécialisée de l'ACSE de Colomiers invite **Jean-Marie Muller**, écrivain et militant de la non-violence, pour une conférence sur la culture de la non-violence au collège Léon Blum. Structure pivot, cette association intervient dans les quartiers en mobilisant les ressources existantes afin que les habitants construisent des projets porteurs de sens et d'avenir. Le lendemain, un atelier de formation se tient avec les éducateurs et le conférencier dans les locaux de l'ACSE.

Le groupe de travail fondateur

Au sein du réseau des « Citoyens pour la paix » et de l'ACSE, plusieurs personnes ont fait le constat que pour que la non-violence s'enracine, fasse son chemin et influence durablement les esprits et les comportements, il était essentiel de créer un lieu ressources qui permettrait de répondre à la demande croissante des acteurs de terrain confrontés à des situations de violence. Que ce soit dans les établissements scolaires, les quartiers, les familles, comme au sein des associations qui défendent les droits de la personne humaine, les besoins en formation sont immenses. De nouveaux outils sont à imaginer pour sensibiliser, éduquer, former à l'action non-violente et à la gestion positive des conflits.

Juin 2003

Un groupe de travail se met en place pour préparer les fondations d'un Centre régional de ressources sur la non-violence. Il est composé de personnes d'horizons divers, très motivées par ce projet. Il consulte de nombreuses personnes susceptibles d'adhérer à cette démarche, notamment sur Colomiers, et prend soin de sonder des personnes actives dans différentes associations. Un dossier de présentation du projet est rédigé.

Août 2003

Le secrétariat du groupe de travail s'installe dans les locaux de l'ACSE à Colomiers et bénéficie de l'aide logistique du Club de prévention spécialisée pour préparer l'Assemblée générale constitutive. Recherche de soutiens de personnalités pour la constitution d'un comité de parrainage.

9 septembre 2003

Le directeur de la S.A Colomiers-Habitat, Jean-Michel Gonzalès propose de mettre à disposition de l'association un local de 60 m² situé près du Lycée international de Colomiers.

27 septembre 2003



L'Assemblée Générale constitutive a lieu à Colomiers en présence de plus de 80 personnes de toute la région.

Un conseil d'administration de 19 personnes est élu présidé par Alain Refalo.

En soirée, a lieu une conférence de Jean-Marie Muller sur "Gandhi, philosophe et stratège de la non-violence".

Les premiers pas du Centre de ressources

Octobre 2003

Le local est à disposition de l'association. Un dossier de subvention exceptionnelle est déposé à la mairie de Colomiers pour le financement des travaux d'ouverture du local. Début de l'aménagement du local grâce à de nombreux dons individuels et associatifs avec l'aide de la fourgonnette de l'association Colomiers Jumelage et Soutien.

16 Janvier 2004

Le premier Conseil d'administration a lieu dans le local du Centre de ressources en cours d'aménagement.

Les commissions de travail pour l'animation des pôles d'activités du Centre de ressources sur la non-violence sont mises en place.

21 février 2004

L'ouverture du local au public a lieu et les permanences du mercredi et du samedi débutent.

28 février 2004

La première séance du cycle découverte de la non-violence se déroule en présence d'une trentaine d'adhérents.

3 avril 2004

Le local du Centre de ressources est inauguré en présence de plus de 130 personnes.

24 avril 2004

Le Centre de ressources prend une part active dans l'organisation du Forum pour la non-violence place de l'Hôtel de ville de Colomiers, à l'initiative des Citoyens pour la paix.



Un projet associatif en développement

Le Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées se caractérise depuis 10 ans par un développement important et met en œuvre divers moyens pour promouvoir la culture de non-violence.

Documentation



Les premières années ont permis de structurer un **important centre de documentation**, unique en France, centré sur les problématiques de violence, au sens le plus large possible du terme et sur la non-violence, dans ses dimensions philosophique, historique, politique, sociale, économique et interpersonnelle. Ce fonds documentaire s'est enrichi au fil des années afin de prendre en compte les publications récentes et les évolutions de société, notamment dans le champ éducatif.

A partir de 2004, le Centre de ressources sur la non-violence a créé une collection spécifique de brochures pédagogiques « **Culture de non-violence** » qui à ce jour comporte six numéros.

Ressources pédagogiques

Dès la création, le Centre de ressources sur la non-violence a orienté une importante partie de son fonds vers l'éducation en réunissant de **nombreux outils pédagogiques** (livres, livrets, vidéo, fichiers) à destination des équipes enseignantes et des personnels éducatifs (éducateurs, animateurs, etc.) et a acquis un exemplaire du Parcours expo « La non-violence une force pour agir » destiné aux collégiens et lycéens.

Les membres de la commission pédagogique ont réalisé des malettes pédagogiques « Sensibilisation à la gestion des conflits à l'école » et des malles de jeux coopératifs afin de fournir aux équipes éducatives des supports de réflexion et d'action dans le domaine de la non-violence.

Le constat de la fréquentation des enseignants et autres personnels éducatifs a amené à créer en 2009 un **groupe « éducation et non-violence »** dont les membres interrogent régulièrement leur pratique pédagogique au regard de la non-violence. Cela représente un temps et un lieu ressource et d'échange pour tout professionnel engagé dans l'éducation des enfants et des jeunes.



Manifestations et événements

Afin de donner à voir au grand public ce que recouvre la non-violence, le Centre de ressources sur la non-violence a contribué à la mise en place de **grandes manifestations** : Concert pour la non-violence en 2005, festival Camino « Agir pour la non-violence » en 2006 et 2009 et Forum pour l'action non-violente pour marquer le 60^e anniversaire de la mort de Gandhi en 2008.



Membre de la **Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix**, le Centre de ressources sur la non-violence marque chaque année depuis 2007, la « **journée internationale de la non-violence** » mise en place par l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.), en organisant des événements notamment dans le secteur éducatif :

- en 2008, organisation d'une grande journée dédiée à l'éducation à la non-violence, à Colomiers : spectacle de sensibilisation à la gestion non-violente des conflits « Rififi et médiation » et conférence avec le professeur Daniel Favre sur le thème « Transformer la violence des élèves »
- en 2009, spectacle-conférence-débat à destination des classes de 3^e et 4^e au Collège Jules Verne de Plaisance du Touch
- en 2010, interventions en partenariat avec l'association Arcolan à Saint-Cricq (32)
- en 2011, événement « la non-violence est en marche » : 10 jours d'interventions dans 5 établissements scolaires et culturels de Toulouse
- en 2012, animation de jeux coopératifs lors de la sortie des écoles du quartier de la Place Arnaud Bernard de Toulouse

- en 2013, le projet « Itinérance : la non-violence est en marche » du 21 septembre au 2 octobre en bus affrété spécialement pour l'occasion, dans les communes de Colomiers (31), Tournefeuille (31), Sainte Croix Volvestre

(09), Aurignac (31), Aspet (31), Saint Gaudens (31), Lannemezan (65), Tarbes (65), Séméac (65), Soues (65) et Toulouse (31) avec de nombreuses interventions en milieu scolaire et éducatif.

- en 2015 et 2017, participation à ALTERNATIBA Toulouse, le village des ALTERNATIVES, qui a rassemblé environ 35 000 visiteurs et plus de 400 bénévoles sur les deux jours ; 14 thèmes illustrés par 14 villages rassemblant pléthore d'associations, proposant des ateliers, des conférences, des tables rondes, des spectacles...



« Ne doutez jamais qu'un petit groupe de gens réfléchis et engagés puisse changer le monde.

En fait, c'est toujours comme cela que ça s'est passé. »

Margaret Mead, anthropologue,

Formation

Depuis la création du Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées, une **équipe de formateurs** intervient en milieu scolaire dans tout type d'établissement, de la maternelle au supérieur et périscolaire mais aussi dans les structures de formation initiale ou dans les dispositifs de formation continue des animateurs, des éducateurs, des enseignants pour leur permettre d'intégrer la dimension non-violence dans l'ensemble de leur action éducative.

Actuellement, le Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées participe activement au sein de la Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix, aux travaux engagés avec la **Délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire.**

Le Centre de ressources sur la non-violence contribue également à la **formation de jeunes** lors de stages universitaires ou d'écoles supérieures. Depuis 2010, nous avons aussi accueilli deux volontaires dans le cadre du Service civique, chacun pendant un an.

Enfin, Le Centre de ressources sur la non-violence accueille ponctuellement à la demande d'établissements éducatifs ou d'enseignement, des **jeunes rencontrant des difficultés** tant relationnelles que scolaires. Ce temps de réflexion vise à leur faire découvrir que la violence n'est pas la seule réponse possible aux difficultés qu'ils rencontrent et qu'il existe des outils et des ressources qu'ils peuvent utiliser.

Ouverture régionale

Au terme de ces dix premières années d'existence, le Centre de ressources sur la non-violence maintenant bien structuré, entame une démarche d'ouverture pour prendre sa pleine dimension régionale et continuer à promouvoir l'éducation à la non-violence et à la paix auprès de tous les publics, notamment les enfants et les jeunes de la région.

Annexes

- Statuts en date du 26 mars 2018
- Règlement intérieur en date du 6 mars 2016
- Liste des formations programmées en 2018
- Plan de classement des ressources documentaires
- Liste bibliographique de base sur la non-violence
- Le qui fait quoi 2018-2019

STATUTS DU CENTRE DE RESSOURCES SUR LA NON-VIOLENCE DE MIDI-PYRENEES

Article 1 - Dénomination

Il est créé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination « Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées ».

Article 2 - Objet

Le Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées a pour objet de promouvoir la culture de non-violence. Il mettra en œuvre pour cela divers moyens, notamment documentation, outils pédagogiques, formations et conférences.

Article 3 - Siège social

Le siège social de l'association est situé au 2 allée du Limousin à Colomiers (31). Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration.

Article 4 - Durée

La durée de l'association est indéterminée.

Article 5 - Composition

L'association se compose :

- de membres actifs : personnes physiques
- de personnes morales : associations, institutions...
- de membres de droit : parrains

Pour être membre de l'association, il faut :

- être en accord avec l'objet de l'association,
- souscrire, sauf pour les membres de droit, un bulletin d'adhésion et acquitter une cotisation annuelle.

L'adhésion de personnes morales est soumise à l'approbation du Conseil d'administration selon des critères précisés dans le règlement intérieur.

Article 6 - Cotisation

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'Assemblée générale ordinaire.

Article 7 - Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

- le décès,
- la démission qui doit être adressée par écrit au Conseil d'administration,
- le non-paiement de la cotisation dans un délai de huit mois après la date d'exigibilité,
- la radiation pour motif grave. Celle-ci sera prononcée par le Conseil d'administration après avoir entendu les explications de l'intéressé convoqué par le bureau par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 - Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale se compose de tous les membres à jour de leur cotisation et les membres de droit. Elle se réunit une fois par an sur convocation des coprésident-e-s, à la demande du Conseil d'administration ou d'au moins un tiers des membres de l'association qui le ferait par écrit. La convocation sera envoyée à tous les membres au moins deux semaines avant la date de l'Assemblée générale. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Le vote a lieu à main levée sauf si le Conseil d'administration ou un tiers des membres présents demande un vote à bulletins secrets. Un adhérent présent peut détenir au

maximum trois pouvoirs. En cas d'égalité des voix, la question est remise en discussion jusqu'à obtention d'une majorité.

Après présentation des rapports moraux et financiers de l'année écoulée, l'Assemblée générale les approuve ou non.

De même, elle vote le rapport d'orientation de l'association et fixe le montant de la cotisation annuelle.

L'assemblée élit les membres du Conseil d'administration.

Un procès-verbal de la réunion sera établi. Il est signé par les co-président-e-s et le secrétaire de séance désigné en début d'Assemblée générale.

Article 9 - Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire est compétente pour modifier les statuts, décider la dissolution, la fusion de l'association. Sa convocation, ses prises de décision, la nécessité du procès-verbal suivent les mêmes modalités que celles de l'article 8.

Article 10 - Conseil d'administration

L'association est administrée par un conseil de 4 à 15 membres élus pour trois ans par l'Assemblée générale ordinaire. Pour se présenter à l'élection du Conseil d'administration, il faut être membre de l'association depuis un an, à jour de sa cotisation annuelle et poser sa candidature 10 jours avant l'Assemblée générale. Tout membre peut candidater au Conseil d'administration, à l'exception des prestataires de service pour éviter tout conflit d'intérêt. Un tiers des membres du Conseil d'administration est renouvelé chaque année. Les membres sont rééligibles.

Le fonctionnement du Conseil d'administration est en cohérence avec les valeurs et le projet du Centre de ressources. Il se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation des co-président-e-s. Les décisions sont prises au consensus. A défaut de consensus, le vote à la majorité des voix sera à l'ordre du jour du prochain Conseil d'administration, pour la décision restée en suspens.

Chaque membre du Conseil d'administration a des responsabilités identifiées et reconnues, contribuant au fonctionnement et au projet de l'association. Ainsi, les fonctions des membres du Conseil d'administration sont définies, après chaque Assemblée générale en fonction, d'une part, des besoins du Centre et, d'autre part, des compétences et des disponibilités de chacun des membres, en ayant le souci d'éviter la concentration exclusive des responsabilités sur un ou deux membres.

Tout membre du Conseil d'administration qui n'aura pas assisté à trois réunions du Conseil d'administration consécutives sans motif estimé valable par le Conseil d'administration pourra être considéré comme démissionnaire. Ce constat est entériné par le Conseil d'administration régulièrement.

Les adhérents sont invités à assister au Conseil d'administration.

Les réunions font l'objet d'un procès-verbal.

Article 11 - Défraiement

Les fonctions des membres du Conseil d'administration sont bénévoles. Néanmoins, ceux-ci ont droit au remboursement de leurs frais sur justificatifs pour des missions approuvées par le bureau ; les frais de déplacement seront remboursés sur le barème de l'administration fiscale.

Article 12 - Bureau

Le Conseil d'administration élit en son sein un bureau composé de deux ou trois co-président-e-s, d'un-e secrétaire et d'un-e trésorier-e pouvant chacun être assisté-e d'un-e adjoint-e.

L'un-e des co-président-e-s est désigné-e pour représenter l'association dans tous les actes de la vie civile. Il-elle a, notamment, qualité pour poursuivre l'action en justice au nom de l'association. En cas d'absence ou de maladie, il-elle est

remplacé-e par un-e autre co-président-e ou tout autre membre du Conseil d'administration spécialement désigné par le Conseil.

Le bureau prépare les réunions du Conseil d'administration dont il exécute les décisions et traite les affaires courantes dans l'intervalle entre deux réunions du Conseil d'administration.

Article 13

Les ressources de l'association comprennent :

- Le montant des cotisations,
- Les subventions,
- Les dons manuels,
- Les recettes des manifestations exceptionnelles,
- Les ventes de ressources documentaires et pédagogiques.
- Toutes ressources autorisées par la loi

Article 14 - Règlement intérieur

Le Conseil d'administration est chargé d'établir un règlement intérieur qui sera soumis pour approbation à l'Assemblée générale. Il est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Article 15 - Dissolution

La dissolution est prononcée par l'Assemblée générale extraordinaire par au moins les deux tiers des membres présents. Un liquidateur est alors nommé. L'actif sera dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901 à une association poursuivant un but identique.

Statuts créés par l'Assemblée constitutive le 27/09/2003

Statuts modifiés et approuvés par l'Assemblée générale extraordinaire le 3/03/2007

Statuts modifiés et approuvés par l'Assemblée générale extraordinaire le 31/03/201

Statuts modifiés et approuvés par l'Assemblée générale extraordinaire le 4/03/2012

Statuts modifiés et approuvés par le Conseil d'administration conformément à l'article 3 le 26/03/2018

Statuts modifiés et approuvés par l'Assemblée générale extraordinaire le 18/09/2020

Règlement intérieur

Modifié et approuvé lors de l'Assemblée Générale du 5 mars 2016

Article 1 : Objet

Selon l'article 14 des statuts :

« Le Conseil d'Administration est chargé d'établir un règlement intérieur qui sera soumis pour approbation à l'Assemblée Générale. Il est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association. Il s'impose à tous les membres de l'association. ».

Article 2 : Commissions de travail

Le Conseil d'Administration (C.A.) décide de la mise en place de commissions de travail afin de proposer la participation des adhérents à la réflexion collective liée aux activités du Centre de ressources.

1. Rôle

Le rôle des commissions est de faire vivre les secteurs d'activités du Centre de ressources et d'alimenter la réflexion du C.A. La commission peut prendre des décisions sur l'activité du secteur dans le cadre des orientations décidées en Assemblée Générale. Toute décision sur des projets nouveaux n'entrant pas dans ces orientations est soumise à l'approbation du C.A. Toute incidence financière doit faire l'objet d'une concertation avec le bureau.

2. Membres

Chaque commission de travail est composée de membres du C.A. et d'adhérents volontaires. Un adhérent ou membre du C.A. peut participer à plusieurs commissions. A l'invitation de la commission, des personnes extérieures à l'association peuvent ponctuellement participer à ses travaux. En cas d'absence de membre du C.A. dans la commission, celle-ci désigne un de ses membres pour la représenter à chaque réunion du C.A. afin d'assurer le lien entre le C.A. et la commission.

3. Fonctionnement

- Chaque commission désigne en son sein un ou deux animateurs.
- Les commissions se réunissent selon un calendrier qu'elles définissent en début d'année. Les dates de réunions sont inscrites sur le planning de la messagerie du Centre.
- Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu écrit (par un des membres de la commission, secrétaire de séance) qui sera archivé dans un classeur au local, et adressé par mail par les animateurs à tous les membres du C.A., aux animateurs des autres commissions et au secrétariat du Centre de ressources.
- Les réunions se déroulent par principe au Centre de ressources, ou exceptionnellement dans un autre lieu, ou même à distance par téléphone ou par l'internet.
- En cas de besoin, les animateurs des commissions peuvent solliciter les salariés de l'association dans le cadre de leur mission.
- Toute communication de la commission à destination de tous les membres de l'association doit passer par le secrétariat du Centre.
- En fin d'année civile, en vue de l'assemblée générale annuelle, la commission fournit un compte-rendu d'activité et un projet pour l'année suivante. Cela sera présenté oralement lors de l'Assemblée Générale par les animateurs de la commission.

Article 3 : Groupes de travail

- Des groupes de travail peuvent être constitués à l'initiative d'adhérents de l'association après approbation du C.A.
- Ils portent sur un objet précis, défini dans le temps.
- Ils se réunissent selon un calendrier précis au Centre de ressources ou dans un lieu préalablement établi d'un commun accord.
- Ils désignent un référent qui fait le lien avec le C.A.
- Ils fournissent un compte rendu pour l'Assemblée Générale.

Article 4 : Adhésion des personnes morales

En référence à l'article 5 des statuts, l'adhésion de personnes morales devra être soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.

Outre le fait d'être en accord avec l'objet de l'association et d'être à jour de sa cotisation, le Conseil d'Administration sera attentif aux critères suivants :

- Attachement aux valeurs républicaines, rejet de tous les totalitarismes et de toute dérive sectaire
- Attachement aux droits de la personne humaine
- Absence de liens avec des associations, institutions ou partis politiques prônant l'exclusion sous toutes ses formes : sociale, ethnique, religieuse etc.

Les personnes morales ne peuvent impliquer le Centre de ressources sur la non-violence dans leurs propres actions qu'après en avoir sollicité l'accord du Conseil d'Administration du Centre de ressources sur la non-violence.

Le non-respect ou la violation d'un seul des critères énoncés pourra suffire à motiver une non-approbation du Conseil d'Administration ou le non renouvellement d'une approbation accordée précédemment.

Article 5 : Indépendance du Centre de ressources sur la non-violence

Le Centre de ressources sur la non-violence est une association sans affiliation ni politique ni religieuse ni syndicale. Elle est ouverte à toute personne intéressée par la non-violence.

Article 6 : Utilisation du logo et du nom du Centre de ressources sur la non-violence

L'utilisation du logo et du nom du Centre de ressources sur la non-violence est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées.

Article 7 : Conseil d'Administration

En cas de vacance d'un membre du Conseil d'Administration, celui-ci se réserve le droit de coopter un nouveau membre qui pourra être élu à la plus prochaine Assemblée.

Article 8 : Vote à l'Assemblée Générale

Chaque membre, qu'il s'agisse d'une personne morale ou physique, dispose d'une seule voix.

Chaque personne morale sera représentée par une seule personne et devra produire un mandat en bonne et due forme concernant la personne physique qui la représente.

Article 9 : Les antennes (cf le texte annexé)

Article 10 : Caution

En début d'année, pour tout emprunt, un chèque de caution sera demandé. Il ne sera encaissé que si le livre, le DVD, le jeu ou l'outil pédagogique n'était pas restitué malgré la relance faite.

En fin d'année, le chèque sera détruit après information par courriel auprès de l'adhérent.

Caution de 50€ pour les emprunts ressources documentaires ou pédagogiques. Caution de 100€ pour le parachute.

Toute location d'outils pédagogiques (parcours expo jeunes, malle, mallette pédagogique etc.) fera l'objet d'une convention spécifique.

Article 11 : Permanences

Elles ont lieu le mercredi de 9h à 12h et de 15h à 18h et le samedi de 10h à 13h.

Elles sont tenues par des bénévoles.

Le planning est élaboré tous les deux mois.

S'il n'y a pas de bénévoles disponibles, la permanence ne sera pas assurée et le Centre de ressources sera fermé. Une information sera communiquée sur la porte du Centre et sur le site si possible.

Article 12 : Remboursement des frais aux bénévoles

Tout frais engagé par un bénévole lors d'une activité pour laquelle il a été mandaté au préalable pour agir et/ou représenter le Centre de ressources ouvre droit à remboursement, sur présentation de justificatifs. Cela exclut les déplacements réguliers liés aux travaux du CA, bureau, des commissions et groupes de travail. Le plus rapidement possible après l'action, le bénévole devra remplir une feuille de demande de remboursement (disponible dans le classeur de permanence) et y joindre les justificatifs.

Formations 2022

2022	INTITULÉ	DATES	DUREE	LIEU
FP1	Communication constructive 1 L'auto-empathie au service de la relation à soi	15 et 16 janvier	2 jours	Région toulousaine
FP2	Renforcer ses aptitudes en vue d'une parentalité épanouie	29 et 30 janvier	2 jours	Région toulousaine
FP4	Construire et maintenir la confiance dans un collectif	12 et 13 février	2 jours	Région toulousaine
FP5	Communication constructive 2 L'écoute empathique au service de la relation à l'autre	12 et 13 mars	2 jours	Région toulousaine
FP6	Explorer les chemins de la négociation en famille	26 et 27 mars	2 jours	Région toulousaine
FP 12-2021	Accueillir et transformer en aubaine nos croyances limitantes (report)	2 et 3 avril	2 jours	Région toulousaine
D1	Découverte de la non-violence	10 avril	1 jour	Colomiers
FP3	Développer les compétences relationnelles par les jeux coopératifs	jeudi et vendredi 14 et 15 avril	2 jours	Balma
FP7	Communication constructive 3 Dialoguer et s'affirmer pour des relations saines et épanouies	14 et 15 mai	2 jours	Région toulousaine
FP8	Prendre soin de soi et de l'autre en tant que proche aidant	samedis 18 juin et 17 septembre	2 jours	Région toulousaine
D2	Découverte de la non-violence	4 septembre	1 jour	Colomiers
FP9	Communication relationnelle 1	10 et 11 septembre	2 jours	Région toulousaine
FP10	Développer l'estime de soi pour des relations apaisées avec soi et l'autre	1 et 2 octobre 12 et 13 novembre	4 jours	Balma
FP11	Le harcèlement entre enfants prévenir et faire face	lundi et mardi 3 et 4 octobre	2 jours	Balma
FP12	Communication relationnelle 2	8 et 9 octobre	2 jours	Région toulousaine
FP13	Et si mes émotions me permettaient de m'épanouir ?	15 et 16 octobre	2 jours	Région toulousaine
FP14	Vivre le conflit comme une opportunité de transformations	19 et 20 novembre	2 jours	Région toulousaine
FP15	Accompagner l'enfant dans ses apprentissages par le travail émotionnel et corporel	3 et 4 décembre	2 jours	Balma
FP16	S'organiser pour décider ensemble	10 et 11 décembre	2 jours	Région toulousaine
FP17	S'écouter pour mieux s'entendre	17 et 18 décembre	2 jours	Région toulousaine
Sauf indication contraire dans le programme, toutes nos formations ont lieu pendant le week-end, le samedi et le dimanche				
				PPC 2022 V3 07/02/2022

Plan de classement

Ressources documentaires du Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées

100 VIOLENCES

110 Anthropologie

111 Histoire
112 Philosophie
113 Sociologie
114 Psychologie

120 Violence et religion

121 Bouddhisme
122 Hindouisme
123 Judaïsme
124 Christianisme
125 Islam
126 Autres

130 Violence et politique

131 Colonialismes
132 Totalitarismes
133 Impérialismes
134 Violations des droits de l'homme
135 Terrorismes

140 Violences militaires

141 Institution militaires
142 Guerres
143 Course aux armements
144 Armes de destruction massive
145 Ventes d'armes

150 Violence et économie

151 Systèmes économiques
152 Mondialisation
153 Inégalités Nord-Sud
154 Exploitation par le travail
155 Environnement
156 Nucléaire civil

160 Violence et société

161 Violences urbaines
162 Violences et police
163 Violences et école
164 Violences et famille
165 Maltraitements
166 Violences et sport
167 Violences routières
168 Violences et médias
169 Violences et travail

200 CULTURE DE NON-VIOLENCE

210 Non-violence (généralités)

211 Histoire
212 Philosophie
213 Sociologie
214 Psychologie

220 Spiritualités et non-violence

221 Spiritualités orientales
221-1 Arts martiaux
222 Bouddhisme
223 Christianisme
223-1 Les Quakers
223-2 Témoins de la non-violence (ordre alphabétique)
224 Islam

230 Politique et non-violence

231 Droits de l'homme
232 Démocratie
232-1 Autogestion
233 Anarchisme (et non-violence)
234 Action non-violente
235 Désobéissance civile

240 Paix

241 Résistances à la guerre
242 Objection de conscience
243 Désarmement
244 Défense civile non-violente
245 Intervention civile

250 Alternatives économiques et sociales

251 Ecologie
251-1 Luttés écologiques
252 Altermondialisation

260 Société et non-violence

261 Education
262 Famille
263 Ecole
264 Ville et quartier
265 Sport
266 Travail

270 Gestion des conflits

271 Communication et relation
272 Médiation
273 Négociation et dialogue

280 Littérature

300 LUTTES ET RESISTANCES NON-VIOLENTES

310 Précurseurs de la non-violence

312 La Boétie
313 Thoreau
314 Tolstoï

320 Afrique

321 Afrique du Sud
321-1 Luthuli
321-2 Mandela
321-3 Biko
321-4 Tutu
322 Congo/Zaire
322-1 Lumumba

330 Amérique du Nord

331 Etats-Unis
331-1 Luther King
331-2 Chavez

340 Amérique du Sud

341 Brésil
341-1 Helder Camara
342 Argentine
342-1 Esquivel
342-2 Mères de la place de Mai

350 Asie

351 Chine
352 Japon
353 Inde
353-1 Gandhi
354 Tibet
354-1 Dalaï Lama
355 Birmanie
355-1 Aung San Suu Kyi

360 Europe

361 Résistances civiles (2^{ème} guerre mondiale)
362 Dissidences (sous le communisme)
363 France
363-1 Lanza del Vasto
363-2 Larzac
363-3 Bollardière
363-4 Muller
363-5 Bové
364 Italie
364-1 Dolci
365 Allemagne
366 Espagne
367 Balkans

370 Proche-Orient

380 Océanie

400 OUVRAGES POUR LA JEUNESSE

410 La violence

411 La violence des personnes
411-1 Disputes et bagarres
411-2 Abus d'autorité
412 La violence des sociétés
412-1 Exclusions sociales
412-2 Guerres

420 Sentiments et émotions

421 La peur
422 Le deuil et la séparation
423 La colère
424 La jalousie
425 L'amitié et l'amour
426 La solidarité
427 La solitude et l'abandon
428 L'identité
429 La confiance en soi et l'affirmation de soi

430 Les différences

431 Petit/grand
432 Filles/garçons
433 Celui d'ici/celui de là-bas
434 La normalité
435 Les générations

440 Vivre ensemble

441 Vivre ensemble en société
441-1 Le respect des personnes et des institutions
441-2 Médiation et gestion des conflits
442 Agir ensemble
442-1 La politique
442-2 L'humanitaire
443 Vivre ensemble dans le monde (découvertes des pays et cultures)
444 Vivre ensemble dans la nature

450 La non-violence

451 Luttés et résistances non-violentes
452 Personnalités de la non-violence
452-1 Gandhi
452-2 Martin Luther King
452-3 Autres grandes figures de la non-violence

460 Droits

461 Droits de l'homme
462 Droits des enfants

470 Littérature

471 Vies d'enfants d'ici et d'ailleurs
472 Récits initiatiques, romans d'apprentissage
473 Classiques et livres pour rêver

480 Les grandes questions

Liste bibliographique de base sur la non-violence

Livres

- **Dictionnaire de la non-violence**, Jean-Marie MULLER, 2005, Editions DU RELIE
- **Tous les hommes sont frères**, GANDHI, 1975, Gallimard
- **La non-violence expliquée à mes filles**, Jacques SEMELIN, 2000, SEUIL
- **La non-violence**, Christian MELLON et Jacques SEMELIN, 1994, PUF
- **La communication non-violente au quotidien**, Marshall B. ROSEMBERG, 2003, JOUVENCE
- **Combats pour la liberté**, Martin Luther KING, 1968, Payot
- **Comprendre la non-violence**, Jean-Marie MULLER et Jacques SEMELIN, 1995, NVA
- **Entrer dans l'âge de la non-violence**, Jean-Marie MULLER, 2011, Editions DU RELIE
- **Technique de la non-violence**, Lanza DEL VASTO, 1988, Gallimard
- **Ghandi et Martin Luther King : leçons de la non-violence**, COMBESQUE et DELEURY, 2002, Autrement

Brochures pédagogiques

- **Dé légitimer la violence**, Jean-Marie MULLER, 2004, Centre de Ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées
- **Découvrir la non-violence**, Collectif, 2005, Centre de Ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées
- **Henri David Thoreau, précurseur de la désobéissance civile**, Alain REFALO, 2006, Centre de Ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées
- **Choisir la non-violence pour rendre possible un autre monde**, Jean-Marie MULLER, 2006, Centre de Ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées
- **Gandhi sage et stratège de la non-violence**, Jean-Marie MULLER et Alain REFALO, 2007, Centre de Ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées
- **La non-violence est en marche... De Gandhi à demain**, Collectif, 2011, Alternatives non-violentes

Ouvrages pour la jeunesse

- **Le petit livre pour dire non à la violence**, Dominique DE SAINT MARS, 2000, BAYARD.
- **Dire non à la violence**, Emmanuel VAILLANT, 2011, MILAN.
- **Silence la violence**, Sylvie GIRARDET et Fernando Puig ROSADO, 2004, HATIER.

Le qui fait quoi 2022 -2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chantal CHARLOT
Françoise LABORDE
Didier MOLINIER
Alain REFALO
Noémie SANGELY

BÉNÉVOLES

Un grand merci à tous nos bénévoles qui nous soutiennent et participent par leur engagement et leur implication au bon fonctionnement et au rayonnement de l'association !